

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC Des Maskoutains
Municipalité de Saint-Damase

SÉANCE DU 6 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 6 mars 2018, à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Absent :

Également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2018-03-017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE :**

2018-03-06 Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-03-06 Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

2018-03-06 Monsieur Dany Coderre de la firme FBL s.e.n.c.r.l. présente le rapport du vérificateur ainsi que le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 sont déposés séance tenante.

Le résumé se lit comme suit :

	Budget	Réalisations
Revenus	2017	2017
Taxes	3 941 582 \$	4 006 819 \$
Tenant lieu de taxes	17 500 \$	18 610 \$
Transferts	78 594 \$	89 719 \$
Services rendus	95 495 \$	157 023 \$
Imposition droits, amendes	<u>128 657 \$</u>	<u>199 750 \$</u>
Total des revenus	4 261 828 \$	4 471 921 \$
Dépenses		
Administration générale	574 591 \$	581 395 \$
Sécurité publique	503 058 \$	478 978 \$
Transport	639 344 \$	511 123 \$
Hygiène du milieu	1 538 504 \$	1 291 441 \$
Aménagement et urbanisme	49 932 \$	45 860 \$
Loisirs et culture	417 890 \$	430 759 \$
Frais de financement	<u>193 369 \$</u>	<u>224 851 \$</u>
Total des dépenses	3 916 688 \$	3 564 407 \$
Remboursement dette long terme	645 168 \$	648 049 \$
Transfert à l'état act. invest	52 500 \$	84 523 \$
Affectations des surplus	<u>-352 528 \$</u>	<u>-370 327 \$</u>
Grand total des dépenses	4 261 828 \$	3 926 652 \$
Résultat de l'exercice :	<u>0 \$</u>	<u>545 269 \$</u>

Rés. 2018-03-018 **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

2018-03-06 Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer du mois de février 2018, au montant de 259 773.39 \$ soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2018-03-018 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-019 **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE FESTIVAL DU MAÏS DE SAINT-DAMASE**

2018-03-06 CONSIDÉRANT le programme de commandite reçu pour le Festival du maïs de Saint-Damase, 29^{ième} édition, qui aura lieu du 2 au 5 août prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer financièrement à cet évènement et demande aux organisateurs d'assurer la sécurité appropriée des personnes et des biens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une subvention de 5 500 \$ dans le cadre de la 29^{ième} édition.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-020 **SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONTRIBUTION MUNICIPALE**

2018-03-06 CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de la Sécurité publique n'ont pu fournir, au moment opportun, le montant de la contribution financière de la Municipalité de Saint-Damase;

CONSIDÉRANT QUE lesdites informations ont été reçues à la Municipalité le 3 janvier 2018, soit plus de quinze (15) jours après l'adoption du budget municipal 2018;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière pour 2018 comportait une hausse substantielle, après la déduction de l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique, de l'ordre de 18 855 \$;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune indication à l'effet que l'aide financière accordée aux municipalités en 2018 soit récurrente;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales subissent les décisions du gouvernement en ce qui a trait au financement de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par Monsieur Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de demander au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- de faire parvenir copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux et à la députée du comté de Saint-Hyacinthe, Mme Chantal Soucy;
- et de demander un appui à la MRC des Maskoutains et aux municipalités de la MRC dans ce dossier.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-21

**CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL –
DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST**

2018-03-06

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damase souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Damase à permettre à ses citoyens, au nombre de 2562, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2018.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-22

ENGAGEMENT DE POMPIERS VOLONTAIRES POUR LE SERVICE INCENDIE

2018-03-06

CONSIDÉRANT les départs au niveau du service incendie et le manque de ressources;

CONSIDÉRANT que les officiers du service incendie ont procédé aux entrevues de quatre candidats;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de quatre nouveaux candidats comme pompier volontaire du service incendie de la municipalité de Saint-Damase, soit :

Messieurs : Jean-Michel Riendeau, formé Pompier 1
Pierre Desnoyers,
Francis Lussier
Patrick Hamelin

QUE cette embauche est conditionnelle à certaines règles, soit :

- Recevoir d'un médecin l'évaluation attestant que le candidat est apte à être pompier;
- Recevoir de Service d'identité Daktylos aucun empêchement judiciaire;
- S'engager à suivre la formation requise au Programme Pompier 1;
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à obtenir la classe 4A dans un délai de douze mois;

QUE les candidats auront une période probatoire d'un an avant l'inscription au Programme Pompier 1 d'une durée d'environ 300 heures;

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-023

APPROBATION DU DEVIS POUR LE PAVAGE MÉCANISÉ ET MANUEL DES RUES, ROUTES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

2018-03-06

CONSIDÉRANT que le devis pour le rapiéçage mécanisé et manuel est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi du devis pour le pavage mécanisé et manuel auprès de différents entrepreneurs;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres;

QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le 27 mars 2018, à 11 h 00, à la mairie, au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-024

APPROBATION DU DEVIS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

2018-03-06

CONSIDÉRANT le devis présenté pour le marquage de la chaussée à réaliser durant la saison estivale 2018, pour les lignes de rives et d'arrêt;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir le devis préparé à cet effet;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres;

QUE l'ouverture des soumissions est fixée au 27 mars 2018 à 10 H 30, à la mairie située au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-025

ACHAT D'UN MONITEUR D'ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE AVEC DÉVIDOIR

2018-03-06

CONSIDÉRANT les besoins de vérification du réseau d'égout par les employés municipaux;
CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un moniteur d'enregistrement numérique ainsi qu'un dévidoir couleur avec mise à niveau automatique de 325 pieds, tel que décrit dans la soumission 7097827 datée du 28 novembre 2017, le tout pour un montant de 14 254.60\$ taxes incluses.

Que cet achat est prévu au budget 2018 et soit comptabilisé au poste budgétaire 23-055-10-721.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-026

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS –VALIDATION ET OFFICIALIZATION MENSUELLE DE DONNÉES (SOMAEU)

2018-03-06

CONSIDÉRANT que les données pour le suivi des ouvrages municipaux soumises au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) doivent être validées et officialisées;

CONSIDÉRANT les exigences de l'article 13 du ROMAEU, qu'avant le 1^{er} avril de l'année subséquente, la production d'un rapport annuel des installations doit être transmis au Ministère (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services numéro 20180118_REV1 au montant de 1 475.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-027

DÉROGATION MINEUR POUR LE 910 RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE

2018-03-06

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure est demandée pour permettre une marge avant de 3,42m au lieu de 5m prescrit au règlement de zonage, suite à l'agrandissement de la résidence en cour avant en fermant la galerie avant.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne causerait aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE la galerie qui serait fermée est déjà présente à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure, à la condition qu'aucune galerie ou perron ne puisse empiéter davantage dans la marge avant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de dérogation mineure à la condition qu'aucune galerie ou perron ne puisse empiéter davantage dans la marge avant.

ADOPTÉE

Rés 2018-03-028

Demande de PIIA pour les lots 6 087 282 et 6 087 283 (zone 204-P)

2018-03-06

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA est faite pour la construction de deux résidences trifamiliales sur les lots 6 087 282 et 6 087 283;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA respecte les critères et s'harmonise avec les autres bâtiments de la rue et du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les lots se trouvent à l'extrémité de la zone 204-p (patrimoniales);

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion tenue le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil d'accepter la demande de PIIA telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet tel que présenté;

ADOPTÉE

Rés. 2018-03-029

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – AMÉNAGEMENT PETIT PARC TERRAIN DES LOISIRS

2018-03-06

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'un module pour les jeunes et du remplacement d'une glissoire au petit parc du terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un nouveau module pour les jeunes est attrayant et que la nouveauté attire les jeunes familles et les incite à jouer à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que la glissoire ne respectait plus les mesures de sécurité pour les enfants et que la municipalité a dû procéder à son enlèvement;

CONSIDÉRANT que suite au remplacement de la glissoire, il y a lieu de d'effectuer un réaménagement de l'air de jeux et d'ajouter le module pour les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le coordonnateur en loisirs, monsieur Yvon Blanchette, à présenter, au nom de la Municipalité de Saint-Damase, le projet d'aménagement au petit parc du terrain des loisirs dans le cadre d'appel de projets au « Fonds de développement rural de la MRC des maskoutains ».

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2018-03-06

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-03-06

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

VARIA

Rés. 2018-03-030

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-03-06

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 24

ADOPTÉE

Christian Martin,
Maire

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière